



Nicolas Chaze - mar, 16/01/2018 - 07:00

Notre santé sera-t-elle responsable notre future perte d'emploi ? Entre « un à deux millions de salariés risquent de perdre leur emploi à court ou moyen terme en raison d'un problème de santé ou d'un handicap », soit 5 à 10 % des salariés, estime l'Igas dans un rapport recommandant une meilleure prévention de la « désinsertion professionnelle ».

Cette population, « mal cernée, est appelée à croître avec le vieillissement de la population active », précise l'Inspection générale des affaires sociales dans un rapport commandé par les ministres du Travail et de la Santé de la mandature précédente.

Des pathologies non professionnelles dans deux cas sur trois

Cette estimation est basée sur le nombre de salariés bénéficiant d'une reconnaissance administrative de leur handicap (soit 900.000 personnes) et sur celui des salariés partiellement aptes ou inaptes au travail.

En 2012, environ 850.000 avis d'aptitude avec réserve et 160.000 avis d'inaptitude ont été prononcés par les médecins du travail pour des salariés du privé, indique l'Igas.

Les pathologies ostéo-articulaires et les troubles mentaux et du comportement représentent 75 % des pathologies à l'origine des avis d'inaptitude. Dans deux cas sur trois, l'origine de ces pathologies n'est pas professionnelle.

Trente recommandations pour une meilleure prise en charge

Pour éviter pertes d'emploi et déclassements et garantir une meilleure prise en charge de ces salariés, l'Igas formule trente recommandations allant du maintien des liens entre employeurs et salariés durant les arrêts de travail, au renforcement des services de santé au travail (médecine du travail), en passant par la fusion, par mesure de simplification, des dispositifs du temps partiel thérapeutique et du travail léger.

« Le besoin d'information sur le rôle des différents acteurs (l'entreprise, le médecin du travail, les organismes de protection sociale, les fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs

handicapés...) reste mal couvert », estime en outre le rapport, recommandant de lancer un « plan de communication sur les dispositifs de prévention de la désinsertion professionnelle ».

A ce titre, l'Igas préconise que la réforme de la formation professionnelle, en préparation, prenne en considération les personnes restreintes dans leur activité professionnelle par une maladie ou un handicap afin de « mieux leur proposer un accès à la formation ».

Auteur de l'article original:

20 Minutes avec agences

Source:

20 Minutes & agences

Date de publication (dans la source mentionnée):

Vendredi, 12. Janvier 2018

[Pour consulter la suite de l'article suivez ce lien](#) [1]

Mots-clés:

[handicap](#) [2]

[emploi](#) [3]

[chômage](#) [4]

[licenciement](#) [5]

[travail](#) [6]

[intégration](#) [7]

[loi handicap](#) [8]

[exclusion](#) [9]

[discrimination](#) [10]

[handicapé](#) [11]

URL source: <https://www.orthomalin.com/actualites/actualite-professionnelle/deux-millions-de-salaries-pourraient-perdre-leur-emploi-pour>

Liens

[1] <http://www.20minutes.fr/economie/emploi/2201015-20180112-deux-millions-salaries-pourraient-perdre-emploi-raison-sante-handicap?xtor=RSS-176>

[2] <https://www.orthomalin.com/etiquettes/handicap>

[3] <https://www.orthomalin.com/etiquettes/emploi>

[4] <https://www.orthomalin.com/etiquettes/chomage>

[5] <https://www.orthomalin.com/etiquettes/licenciement>

[6] <https://www.orthomalin.com/etiquettes/travail>

[7] <https://www.orthomalin.com/etiquettes/integration>

[8] <https://www.orthomalin.com/etiquettes/loi-handicap>

[9] <https://www.orthomalin.com/etiquettes/exclusion>

[10] <https://www.orthomalin.com/etiquettes/discrimination>

[11] <https://www.orthomalin.com/etiquettes/handicape>